

## **REGLEMENT DU JEU ET DU TIRAGE AU SORT « TOUS MOBIL'ACTEURS ! »**

### **Article 1 – Organisation**

Rennes Métropole organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, intitulé « Tous Mobil'acteurs ».

L'adresse de l'organisateur et le nom du jeu sont : Rennes Métropole – Concours « Tous Mobil'acteurs » - Hôtel de Rennes Métropole – 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35 031 Rennes Cedex.

La Ville de Rennes apporte son concours à Rennes Métropole dans l'organisation générale de l'opération "Mobil'acteurs", dont "Tous Mobil'acteurs" est un des volets. Elle est à ce titre un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de cette opération.

Le tirage au sort aura lieu sous contrôle d'huissier, entre la fin du défi - Dimanche 29 septembre - et la remise des prix - fixée au 7 octobre 2019.

### **Article 2 – Le principe du jeu « Tous Mobil'acteurs »**

Le défi « Tous Mobil'acteurs » a pour objet d'inciter le grand public à utiliser l'ensemble des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, trottinette / skate / rollers, autopartage).

Pour cela, le grand public est invité à télécharger l'application MobilActeurs, disponible sous IOS ou Android, à renseigner ses trajets, et à gagner des points en conséquence (nombre de points par kilomètre : 15 points pour le covoiturage, l'autopartage et le train ; 20 points pour l'autopartage électrique, le bus, le métro et le car ; 35 points pour le vélo à assistance électrique ; 50 points pour le vélo classique (vélo personnel ou vélo STAR) et la trottinette / le skate / les rollers ; 70 points pour la marche à pied).

Des bonus sont accordés en fonction de son activité au cours du défi :

- Bonus liés aux passages de paliers : + 200 points pour passage de Mobil'acteur débutant à initié; + 300 points pour passage de Mobil'acteur initié à confirmé; + 400 points pour passage de Mobil'acteur confirmé à expert; + 500 points pour passage de Mobil'acteur expert à Maître Mobil'acteur.

- Bonus liés au nombre de modes de déplacement testés : + 100 points pour 3 modes; + 200 points pour 5 modes; + 300 points pour 7 modes; + 500 points pour 10 modes.

- Bonus télétravail : + 300 points (bonus accordé 1 fois par jour maximum).

- Bonus réseaux sociaux : + 100 points pour un partage sur Facebook ou Twitter (bonus accordé 1 fois par jour maximum).

Tout joueur inscrit participe en individuel et peut également, s'il le souhaite, constituer ou rejoindre une équipe (de 2 à 10 joueurs). Le score de l'équipe correspond alors au cumul des points de chaque joueur multiplié par 5 et divisé par le nombre de membres de l'équipe, de façon à ramener toutes les équipes à 5 joueurs.

Un classement général, en individuel et en équipe est réalisé suivant le nombre de points accumulés par chaque participant.

Tout participant remplissant les conditions définies à l'article 3 pourra participer à un tirage au sort pour gagner l'un des cadeaux mis en jeu, tel que défini à l'article 6.

Le gain de lots n'est en aucun cas lié au nombre de points cumulés, celui-ci n'ayant qu'une fonction ludique pour pimenter le défi « Tous Mobil'acteurs ».

### **Article 3 – Conditions de participation au tirage au sort**

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique, majeure, ayant déclaré des trajets dans l'application MobilActeurs, et ayant obtenu un minimum de 100 points.

La participation est limitée à une seule participation par personne. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation de la participation.

Toute participation qui s'avèrerait litigieuse pourra être considérée comme nulle par les organisateurs.

Les organisateurs de l'opération "Mobil'acteurs", ainsi que l'ensemble des partenaires mobilité engagés dans cet événement, ne pourront pas prendre part au tirage au sort. En revanche, ils ont la possibilité de télécharger et de renseigner leurs trajets sur l'application.

La remise des prix est fixée au lundi 7 octobre 2019 à partir de 17h30, à la Halle Martenot, Place des Lices, 35000 RENNES.

### **Article 4 – Modalités de participation**

Afin de pouvoir utiliser l'application, il est demandé de renseigner ses nom et prénom, un pseudonyme et d'indiquer une adresse e-mail. Ces données ne pourront être utilisées que dans le cadre de l'opération Mobil'acteurs.

Un fichier contenant les noms, prénoms et emails de l'ensemble des personnes ayant déclaré des trajets dans l'application MobilActeurs et ayant obtenu un minimum de 100 points entre le 16 et le 29 septembre 2019 inclus sera extrait de la base de données. Le tirage au sort s'effectuera à partir de ce fichier.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation qui s'avèrerait litigieuse.

### **Article 5 – Calendrier**

L'opération "Tous Mobil'acteurs" est organisée du 16 au 29 septembre 2019 inclus. Toute inscription intervenue après le 29 septembre ne pourra être prise en compte pour le classement et le tirage au sort.

Le cumul des 100 points minimum pour participer au tirage au sort devra impérativement intervenir entre le 16 et le 29 septembre inclus.

Le tirage au sort se déroulera sous contrôle d'huissier de justice.

## **Article 6- Dotation**

**Le défi « Tous Mobil'acteurs » sera doté des lots suivants :**

- **Lot 1** : un vélo à assistance électrique de marque Gitane, modèle Organ E-Bike (valeur 1 390 TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 47,60 € TTC)
- **Lot 2** : un vélo pliant Arcade Folding 20 (valeur 499 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 41,60 € TTC)
- **Lot 3** : une trottinette électrique Segway Ninebot ES2 (valeur 499 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 15,60 € TTC)
- **Lot 4** : un vélo à assistance électrique Arcade reconditionné (valeur 369 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 28,60 € TTC)
- **Lot 5** : un vélo urbain Arcade issu du réemploi (valeur 210 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 28,60 € TTC)
- **Lot 6** : un vélo urbain Arcade issu du réemploi (valeur 210 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 28,60 € TTC)
- **Lot 7** : un an d'abonnement au service d'autopartage Citiz Rennes Métropole (valeur 144 € TTC)
- **Lot 8** : une adhésion annuelle à l'association Roazhon Mobility + "pack complet activités" (valeur 135 € TTC)
- **Lot 9** : une adhésion annuelle à l'association Roazhon Mobility + "pack complet activités" (valeur 135 € TTC)
- **Lot 10** : une trottinette adulte TOWN 7XL OXELO (valeur 110 € TTC) + un kit (casque et gilet rétro réfléchissant, valeur 15,60 € TTC)
- **Lot 11** : une carte BreizhGo de 10 voyages (montant maximum 43.90 € TTC)
- **Lot 12** : une adhésion annuelle "famille" à l'association La Petite Rennes (valeur 40 € TTC)
- **Lot 13** : un aller-retour en TER Rennes/St Malo (montant maximum 36 € TTC)
- **Lot 14** : une adhésion annuelle à l'association Roazhon Mobility + "session remise en selle/circulation en ville à vélo " (valeur 35 € TTC)
- **Lot 15** : une adhésion annuelle à l'association Roazhon Mobility + "session remise en selle/circulation en ville à vélo " (valeur 35 € TTC)
- **Lot 16** : une adhésion annuelle à l'association Roazhon Mobility + "session remise en selle/circulation en ville à vélo " (valeur 35 € TTC)
- **Lot 17** : un coussin d'assise à mémoire de forme (valeur 22,95 € TTC)
- **Lot 18** : une adhésion annuelle "famille" à l'association Rayons d'action (valeur 20 € TTC).

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur propriétaire. Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèce ou chèque, d'aucun échange ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les lots seront remis aux gagnants, avertis préalablement par courrier électronique, le lundi 7 octobre 2019, à partir de 17h30, à la Halle Martenot, Place des Lices, 35000 RENNES.

En cas d'absence, les lauréats seront avertis par courrier électronique des lots remportés et devront les récupérer auprès du Service Mobilité Urbaine de Rennes Métropole, à l'Hôtel d'agglomération, au 4, avenue Henri Fréville, à Rennes, avant le 31 Octobre 2019, sur présentation d'un justificatif d'identité.

Le participant ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur en cas de dommages survenus lors de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des lots gagnés.

## **Article 7- Dépôt**

Le règlement du jeu et du concours est déposé chez Maître Graive, Huissier de justice associé, 2 Rue Denis et Eugène Bühler, 35105 Rennes.

Il sera consultable gratuitement depuis le site internet de Rennes Métropole (<https://metropole.rennes.fr/mobilacteurs-relevez-le-defi>).

## **Article 8 – Dispositions générales**

La participation au concours « Tous Mobil'acteurs » vaut acceptation de ce règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du concours, son déroulement ainsi que sur ses résultats et l'attribution des prix.

Le jeu concours pourra être annulé, différé, modifié, écourté ou suspendu dans le cas de tout événement étranger à la volonté des organisateurs, et notamment en cas de force majeure et/ou de destruction des biens constituant la dotation du jeu.

## **Article 9 – Lois informatiques**

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles les concernant. Les personnes qui souhaiteraient exercer ce droit pourront le faire auprès du Service Mobilité Urbaine de Rennes Métropole ([mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr](mailto:mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr)).

## **Article 10 – Partenaires**

Le jeu est organisé par Rennes Métropole. Toutefois, des partenaires se sont associés pour constituer la dotation en lots (dons ou remise sur le prix de vente) et la promotion de l'opération :

- Partenaires institutionnels : la Ville de Rennes, la Région Bretagne, la Sécurité Routière;
- Partenaires mobilité : BreizhGo (TER et cars), Citiz Rennes Métropole, éhop, Keolis Rennes, Keolis Armor;
- Partenaires associatifs : Roazhon Mobility, la Petite Rennes et Rayons d'action;
- Partenaires commerciaux : Décathlon Chantepie, Cycles Guédard, l'échoppe du 2 roues;
- Partenaires médias : Hit West, 20 minutes, Ouest France, TV Rennes.